



Conseil économique et social

Distr. générale
14 février 2007
Français
Original : anglais

Rapport du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance sur les travaux de sa première session ordinaire de 2007*

(16-19 et 22 janvier 2007)

Additif

Réunion commune des Conseils d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)/Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et du Programme alimentaire mondial (PAM)

A. Planification préalable aux catastrophes naturelles

1. Le Président du Conseil d'administration de l'UNICEF a invité la Directrice générale de l'UNICEF à présenter le document de travail et à ouvrir le débat au nom de l'UNICEF, du PNUD, du FNUAP et du PAM. Celle-ci, insistant sur l'importance de la capacité d'adaptation des communautés, de la prise en main et de la maîtrise nationales ainsi que des interventions communes, a recommandé les cinq mesures suivantes : a) lier l'alerte précoce à une intervention rapide, en particulier au niveau des collectivités; b) réduire les risques encourus en cas de catastrophe par les collectivités et renforcer les moyens d'intervention de ces dernières; c) rendre plus fiables les systèmes d'intervention en cas d'urgence; d) renforcer les capacités de mobilisation et de gestion des interventions d'urgence; et e) s'attacher davantage à réduire les risques, comme il est recommandé dans le Cadre d'action de Hyogo (2005-2015). La réduction des risques devrait faire partie des activités prévues au programme de travail des équipes de pays et dans les bilans communs de pays (BCP) et Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD), tous les efforts devant être intégrés aux plans de développement des gouvernements.

* Le présent rapport, présenté en tant qu'additif au rapport du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) sur les travaux de sa première session ordinaire de 2007 (16-19 et 22 janvier 2007), est un résumé des débats de la réunion commune des Conseils d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, du Programme des Nations Unies pour le développement/Fonds des Nations Unies pour la population et du Programme alimentaire mondial, tenue les 19 et 22 janvier 2007; il a été conjointement établi par les secrétariats de ces fonds et programmes.

2. Dans son résumé des tendances et des répercussions, la Directrice du Centre de recherche sur l'épidémiologie des catastrophes (Belgique), a aussi insisté sur la nécessité de lier la planification préalable au développement. Plus de 400 catastrophes majeures sont signalées chaque année et, bien que la mortalité ait reculé, les pertes économiques et le nombre des personnes ayant besoin d'aide augmentent. Cette tendance est essentiellement due à la vulnérabilité croissante des populations, notamment les plus pauvres, qui vivent souvent dans des zones à haut risque. La Directrice a appelé au renforcement de la planification fondée sur des données concrètes ainsi que des capacités collectives.

3. Dans son exposé axé sur l'expérience de son pays, l'Administrateur du Bureau de défense civile des Philippines a préconisé une approche participative et intégrée privilégiant la planification préalable des collectivités, la réduction des risques et l'alerte rapide, un rôle essentiel étant dévolu aux administrations locales. La stratégie adoptée par les Philippines prévoit améliorer le système de prévision; des campagnes d'information; assurer en permanence une formation à la gestion des catastrophes à tous les niveaux, aux fins d'interventions appropriées et de la réduction des risques; et renforcer les moyens d'intervention publics et privés.

4. Le Directeur du bureau du PNUD au Pakistan, présentant les enseignements tirés de l'expérience de l'équipe de pays des Nations Unies au Pakistan, où la gestion des catastrophes est bien établie, a signalé trois insuffisances : les compétences limitées concernant le relèvement à long terme et la réduction des risques; le financement insuffisant des activités de planification préalable et de réduction des risques; et le fait que les donateurs ne s'intéressent qu'aux activités de « recherche et sauvetage ». Les efforts doivent faire une large place à la participation de tous les organismes des Nations Unies, aux activités à long terme de planification préalable aux catastrophes et de réduction des risques, au renforcement des capacités à tous les niveaux, ainsi qu'à la participation des organisations non gouvernementales et des groupements de la société civile à la planification préalable au niveau des communautés.

5. La délégation pakistanaise a précisé que le document intitulé « National Disaster Risk Reduction Framework » (Cadre national de réduction des risques de catastrophe) distribué à la session était un avant-projet actuellement examiné par le Gouvernement pakistanais.

6. Certaines délégations, soulignant l'urgence de renforcer les activités nationales de planification préalable et de réduction des risques, ont préconisé plusieurs mesures : intégrer l'évaluation des risques, la planification préalable aux catastrophes et la réduction des risques à tous les cadres et activités de développement; intégrer les systèmes nationaux aux systèmes internationaux d'alerte rapide; améliorer les systèmes d'information et la mise en commun des informations; favoriser une coopération plus étroite aux niveaux bilatéral, régional et Sud-Sud; intégrer tous les aspects de la gestion des catastrophes; former et sensibiliser les décideurs à tous les niveaux; renforcer les capacités à tous les niveaux, en particulier au sein des communautés; renforcer les plans et les capacités internes des organismes des Nations Unies en matière de planification préalable; préciser les rôles et les contributions de chaque organisme, notamment pour la réduction des risques; resserrer la collaboration au sein du système des Nations Unies en ce qui concerne le Comité permanent interinstitutions et la Stratégie

internationale de réduction des catastrophes, notamment l'approche par groupe; et adhérer au Cadre d'action de Hyogo.

B. L'objectif 1 du Millénaire pour le développement : réduire la pauvreté par des méthodes interdépendantes

7. Le Président du Conseil d'administration du PAM a ouvert la session en invitant le Directeur de la Division de l'appui aux politiques, stratégies et programmes assumant les fonctions de Directeur exécutif adjoint du PAM à présenter le document d'information au nom des quatre organismes.

8. Dans son résumé des principaux arguments du document, le Directeur a indiqué que les quatre organismes avaient défini ensemble un certain nombre de principes à suivre pour une meilleure intégration : a) compréhension commune des objectifs, stratégies et moyens d'action; b) mise en commun des ressources et des capacités pour concevoir et mettre en œuvre les programmes; c) intégration et appui aux priorités nationales; et d) procédures rigoureuses de suivi et d'évaluation des progrès dans la réalisation des objectifs clefs, avec des cibles intermédiaires clairement établies. Des engagements ont déjà été pris et des investissements consentis conformément à ces principes. Pour que ces approches intégrées s'institutionnalisent et entrent dans les habitudes de programmation, les quatre organismes doivent continuer de s'employer à surmonter les obstacles d'ordre politique, conceptuel, opérationnel ou liés aux capacités qui persistent.

9. Invité à décrire la situation sur le terrain en matière de réduction de la pauvreté par des méthodes interdépendantes, le Ministre libérien de la planification a principalement évoqué les efforts en cours pour élaborer une stratégie intérimaire de réduction de la pauvreté, en indiquant qu'il ressortait de l'expérience que deux questions connexes revêtaient une importance cruciale, à savoir la prise en main au niveau national du processus d'élaboration de la stratégie et la hiérarchisation des priorités concernant les différentes possibilités d'investissement.

10. En inscrivant l'élaboration de la stratégie intérimaire de réduction de la pauvreté dans un effort plus large visant à promouvoir le relèvement et la réforme, on a assuré la prise en main nationale et la hiérarchisation voulue des priorités. Une approche intégrée globale propre au Libéria s'est faite jour, reposant sur les quatre piliers suivants : assurer la paix et la sécurité; relancer l'économie; renforcer la gouvernance et l'état de droit; et remettre en état les infrastructures et les services de base. Le Gouvernement libérien a exprimé la conviction qu'avec le soutien de tous les partenaires, la stratégie intérimaire de réduction de la pauvreté qui en résultera sera la base d'un relèvement et d'une croissance soutenus. Pour conclure, le Ministre a encouragé les quatre organismes à s'impliquer plus profondément en faveur du Libéria pour améliorer la coordination, l'échange d'informations, la responsabilité mutuelle et les partenariats.

11. Les participants ont été invités à poser des questions et à faire des observations. À l'issue des débats entre les délégations, les conclusions suivantes ont été tirées : toutes les parties doivent redoubler d'efforts pour atteindre les cibles de l'objectif 1 du Millénaire pour le développement; l'intégration des stratégies, des plans et des investissements est indispensable; les pays sont les principaux protagonistes des efforts visant à réduire la pauvreté et la faim, mais ne peuvent généralement pas agir seuls, sans l'aide de partenaires, notamment des quatre

organismes; les efforts en vue d'une plus grande intégration devraient être concentrés au niveau national et, pour ce faire, le processus de réforme de l'ONU offre à cet égard d'importantes possibilités; les objectifs du Millénaire pour le développement, les stratégies de réduction de la pauvreté, les bilans communs de pays, les plans-cadres des Nations Unies pour le développement et une série d'instruments régionaux et sous régionaux doivent être mis à profit pour catalyser et focaliser les efforts d'intégration; ces efforts devraient être explicitement orientés sur les résultats, en tenant compte des facteurs nationaux et mondiaux pertinents; les quatre conseils d'administration devraient être plus conscients de leurs responsabilités pour ce qui est de promouvoir l'intégration et les activités conjointes, en particulier au niveau des pays.

C. La réforme du système des Nations Unies

12. Le Président du Conseil d'administration PNUD/FNUAP a ouvert la session en exprimant sa gratitude d'avoir été élu à la tête du Conseil d'administration et a décrit dans les grandes lignes les travaux essentiels à effectuer au cours de l'année à venir. Il a donné la parole au Président du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD).

13. Le Président du GNUD et le Directeur général de l'Organisation internationale du Travail ont présenté le thème de la réforme du système des Nations Unies. Le Président du GNUD a réaffirmé que la réforme responsabiliserait davantage les partenaires nationaux grâce à la gestion et à la mise en commun des connaissances techniques, permettrait d'accroître l'efficacité grâce au système d'évaluation mutuelle des résultats et renforcerait le système des coordonnateurs résidents. La formulation de positions et stratégies communes des organismes, fonds et programmes des Nations Unies devrait aussi aider les gouvernements à réaliser leurs stratégies nationales de développement. Le Président a souligné que l'application dans huit pays pilotes de l'initiative Unité d'action des Nations Unies devrait être considérée comme expérimentale, chaque pays ayant une situation unique et qui influe sur l'approche, les résultats et les enseignements.

14. Le Directeur général a remercié le Conseil d'administration et souligné que l'avenir comporterait d'importants défis mais aussi de grandes possibilités. Indiquant que l'application du principe « unis dans l'action » doit se faire dans le respect des mandats, des structures et du caractère unique des organisations intéressées, il a mis en évidence l'importance de s'attaquer aux différences de structures et de procédures de chacune de ces organisations. Il a indiqué qu'à vouloir aller trop vite, on risquait de compromettre les initiatives de réforme. Il s'est déclaré préoccupé par les déséquilibres existant en matière de financement dans le système multilatéral, qui pouvaient provoquer un décalage entre le concept d'unité d'action des Nations Unies et la réalité sur le terrain. Pour conclure, le Directeur général a énuméré les défis auxquels les coordonnateurs résidents font face, en soulignant la nécessité d'une préparation technique, d'une connaissance des travaux des organismes, fonds et programmes par le biais d'une formation réciproque et le renforcement du rôle du coordonnateur résident aux niveaux régional et sous régional.

15. Certaines délégations ont souligné la nécessité de veiller à ce que le système des Nations Unies continue de fournir un appui financier et technique, tout en protégeant les priorités nationales et en renforçant la prise en main nationale.

Plusieurs délégations ont approuvé l'application de l'initiative dans les huit pays pilotes, en tant qu'élément essentiel de la réforme, mettant à profit les ressources et capacités de l'ensemble du système pour assurer cohésion et coordination. D'autres ont au contraire exprimé leur préoccupation et mis l'accent sur le danger d'un éventuel décrochage entre la mise en œuvre de certaines des recommandations de la réunion de haut niveau et les consultations intergouvernementales à ce sujet. Plusieurs délégations ont souhaité en savoir davantage sur la façon dont l'utilité de ces initiatives pilotes pour ce qui est de promouvoir la cohésion et l'efficacité serait déterminée. Certaines délégations se sont déclarées préoccupées par le fait que la réforme du système des coordonnateurs résidents risquait d'accroître encore les lourdeurs bureaucratiques et administratives. Plusieurs délégations ont estimé qu'il conviendrait d'accélérer le rythme de la réforme du système des Nations Unies en attachant plus d'importance aux notions de responsabilité et de transparence en matière de résultats.

16. Au moins une délégation a estimé que le financement accordé aux pays pilotes, si l'on en maintenait les niveaux concertés, pourrait donner des résultats plus fiables. Elle a par ailleurs estimé qu'il serait utile d'avoir accès aux rapports d'audit internes de différents fonds et programmes pour accroître la transparence. Presque toutes les délégations ont jugé le rapport et les recommandations de la réunion de haut niveau extrêmement utiles dans le contexte du débat en cours sur la réforme.

17. Le Président du GNUD et le Directeur général ont donné des réponses succinctes. Les pays pilotes contribuent à définir les importants détails pris en compte dans l'initiative Unité d'action des Nations Unies et nourrissent le débat au niveau intergouvernemental. Les changements apportés au système des coordonnateurs résidents n'alourdiront pas la bureaucratie; les coordonnateurs résidents tireront parti des ressources existantes pour leur fonctionnement. Le Président du GNUD a rappelé qu'il ne fallait pas confondre coordination et « grandes réunions » et a souligné que l'efficacité financière est fonction des fonds alloués. Pour conclure, le Directeur général a réaffirmé l'immense potentiel du système des coordonnateurs résidents pour ce qui est de promouvoir les synergies et d'éliminer les chevauchements et les doubles emplois.

D. La dimension féminine du VIH/sida

18. Le Président du Conseil d'administration PNUD/FNUAP a ouvert la session. La Directrice exécutive du FNUAP, prenant la parole au nom du PNUD, du FNUAP, de l'UNICEF et du PAM, a examiné les questions prioritaires relatives à la dimension féminine du VIH/sida. Elle a donné des exemples d'actions conjointes du système des Nations Unies et mis en lumière les obstacles. Le Directeur du Programme national sur les maladies sexuellement transmissibles et le sida au Brésil a présenté l'expérience acquise par son pays dans la lutte contre la féminisation de l'épidémie. Puis, le conseiller chargé des questions relatives au VIH/sida en Afrique pour la Fédération internationale pour le planning familial a fait une intervention axée sur l'importance de la participation des hommes à la lutte contre le VIH/sida. Enfin, une représentante du Réseau asiatique des personnes vivant avec le VIH/sida, membre également du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, a présenté un rapport personnel sur sa propre lutte contre le VIH/sida.

19. Les participants ont souligné l'importance des « Trois principes » pour la coordination de leur action nationale et félicité les quatre organismes d'avoir encouragé une coopération Sud-Sud plus étroite et examiné les questions posées par le nouveau programme de travail mondial, notamment la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Ils ont souligné la nécessité d'un engagement financier plus solide en faveur de la lutte contre l'épidémie et l'importance d'une programmation ciblée sur les adolescents et les jeunes, notamment sur les problèmes liés au sexisme – rapports de puissance, violence sexiste et charge des soins pesant sur les femmes et les filles.

20. Certaines délégations se sont félicitées des exposés présentés ainsi que de la coopération et de la collaboration entre les quatre organismes et ont reconnu l'importance du rôle de chefs de file joué par le PNUD, le FNUAP, l'UNICEF et le PAM face à l'épidémie. Elles ont approuvé l'analyse des déterminants sexuels du VIH/sida figurant dans le document d'information. Des délégations ont encouragé les quatre organismes à échanger davantage leurs données d'expérience, entre eux et avec d'autres partenaires de développement. Elles ont souligné l'importance d'assurer le suivi et de rendre compte des résultats et de la répercussion des programmes pour démontrer l'impact des interventions conjointes sur les dimensions sexuelles du VIH/sida. Elles ont mis en garde contre les chevauchements d'activités et recommandé que les quatre organismes multiplient leurs initiatives conjointes dans le cadre du processus général de réforme du système des Nations Unies. Des délégations ont demandé qu'il soit mieux rendu compte de l'affectation des ressources, en particulier eu égard au VIH/sida et aux questions d'égalité des sexes, y compris l'autonomisation des femmes.

21. Certaines délégations ont mis l'accent sur la prise en compte des approches socioculturelles et sur la participation de protagonistes tels que les dirigeants traditionnels et religieux lors de l'élaboration des programmes de lutte contre le VIH/sida, ainsi que sur la reconnaissance des notions de rôles sexuels et de masculinité. Elles ont souligné la nécessité d'analyser les structures sous-jacentes de la société et la vulnérabilité des femmes et des filles, et d'en tenir compte pour concevoir des programmes efficaces. Elles ont insisté sur la nécessité d'accroître les ressources allouées aux programmes. Elles ont en outre mis l'accent sur les liens entre le VIH/sida et la santé sexuelle et procréative et ont demandé instamment que l'on accorde une plus grande attention à la violence sexiste dans les situations de conflit et d'après conflit.

22. Certaines délégations ont souligné qu'il importait de donner suite aux recommandations de l'Équipe spéciale mondiale pour le renforcement de la coordination dans la lutte contre le sida. Notant qu'il fallait réduire les programmations parallèles en renforçant la coordination entre les organismes des Nations Unies, elles ont appelé à adopter des stratégies axées sur les résultats qui soient plus vastes et mieux coordonnées tout au long du cycle de programmation, et demandé notamment une application mieux ciblée et de meilleurs mécanismes de suivi et d'évaluation.